



COMMUNE DE PRESENTEVILLERS

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 18h30

Etaient présents : Mesdames CAVALLIN Adeline, GERMAIN Caroline, RISTORI Marie, SALINIER Marie-José ;

Messieurs BAEHR Gérard, DUGAS Bernard, FOTI Cédric, ISSENMANN André, MATHIEU Philippe, POSTY Alain, THIERRY Yann

Secrétaire de séance : Mme CAVALLIN Adeline

Président de séance : M. MATHIEU Philippe

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV du Conseil municipal du 19 février 2024
2. Comptes de gestion (Commune et Lotissement)
3. Comptes administratifs (Commune et Lotissement)
4. Affectation du Résultat (Commune et Lotissement)
5. Vote des taux d'imposition 2024
6. Budgets primitifs (Commune et Lotissement)
7. Recrutement apprentie école
8. Programme de travaux ONF
9. PMA : mise en place d'une mutuelle intercommunale
10. PMA : constitution de groupements de commandes
11. Demandes de subvention
12. Questions et informations diverses

1. Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 février 2024 est adopté à l'unanimité sans remarque.

2. **Délibération n° 2024-02-01 Comptes de gestion 2023 (commune et lotissement)**

Le Conseil Municipal à l'unanimité constate la concordance entre le compte administratif du budget communal 2023 et le compte de gestion du budget communal 2023 de Mr le trésorier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité constate la concordance entre le compte administratif du budget Lotissement 2023 et le compte de gestion du budget Lotissement 2023 de Mr le trésorier.

3. **Délibération n° 2024-02-02 Comptes administratifs 2023 (commune et lotissement)**

Sous la présidence de M. DUGAS Bernard, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2023 : commune et lotissement qui s'établissent ainsi :

	CA communal 2023	CA Lotissement 2023
Fonctionnement		
Dépenses	350 719.73 €	159 210.00 €
Recettes	415 155.38 €	159 210.00 €
Investissement		
Dépenses	23 714.69 €	55 862.84 €
Recettes	53 277.59 €	133 812.61 €

Hors de la présence de M. MATHIEU Philippe, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2022 du budget communal et du lotissement.

4. **Délibération n° 2024-02-03 Affectation du résultat (commune et lotissement)**

Mr Le Maire présente l'affectation du résultat du budget commune qui s'établit ainsi : Résultat à affecter au budget 2024 : **807 714.68 €**.

Il n'y a pas de résultat pour le budget lotissement car c'est un budget annexe.

Le conseil, à l'unanimité, accepte ce résultat

5. **Délibération n° 2024-02-04 Taux d'imposition 2024**

Mr Le Maire propose de n'augmenter aucun taux cette année.

En revanche pour 2025, une décision sera prise sur le taux de la taxe sur les logements vacants, au vue du nombre croissant de logements inoccupés sur la commune

Après débat, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de reconduire les taux de 2023.



6. **Délibération n° 2024-02-05**

Budget primitifs 2024 commune

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chap	intitulé	observations	PREVISIONS	Chap	intitulé	observations	PREVISIONS
011	Charges à caractère général	Eau, combustibles, fournitures..	215 460.92	002	Excédent antérieur reporté fonct		799 647.48
012	Charges de personnel	Agents, remplaçants, apprentis	177 026.32	013	Atténuation de charges	remb sur charges de sécu	1 100.00
66	Intérêts réglés à échéance		4 000.00	70	Produits des services	affouage, GDFC	49 650.00
023	Virement à la section inv	opération d'équilibre budgétaire	277 423.34	73	Impôts et taxes		186 228.00
014	Atténuations de produits	FNGIR	17 583.00	74	Dotations et participations	part des autres communes, DGF, ...	115 621.00
65	Autres charges gestion courante	indemnités élus, subvent°	46 552.00	75	Autres produits de gestion courante	baux communaux	1 400.00
673	titre annule		171.00	76	Produits financiers		1.50
TOTAL			738 216.58	TOTAL			1 153 647.98
				415 431.40			

FONCTIONNEMENT EN DESEQUILBRE

INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Chap	intitulé	observations	PREVISIONS	Chap	intitulé	observations	PREVISIONS
001	Solde d'exécution d'inv reporté		5 284.40	1068	Résultat		8 067.20
16	Emprunt remboursement de capital		12 000.00	021	Virement de la section fonct		277 423.34
20	Immo incorporelles	frais études,	102 500.00	16	Emprunt		200 000.00
21	Immo corporelles	terrains, cimetière, arbres, batiments publics	467 217.60	10	Dotations fonds divers	FCTVA, TA...	1 511.46
TOTAL			587 002.00	13	Subvention d'investissement	DETR, de la région...	100 000.00
				TOTAL			

EQUILIBRE

6. **Délibération n° 2024-02-06**

Budget Primitif 2024 lotissement

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
605	011	travaux	voie, VRD,..	60 000.00	7015		vente terrains aménagés	vente parcelles	150 000.00
6611	66	intérêts emprunt		3 726.49					
71355	042	Variation du stock	Annul stock initial	785 137.84	71355	042	variation terrains aménagés	intégration stock final	848 864.33
71355	042	Variation du stock	constatation des recettes	150 000.00					
608	043	frais accessoires	transfert intérêt emprunt	3 726.49	796	043	transfert charges	transfert intérêts emprunt	3 726.49
TOTAL				1 002 590.82	TOTAL				1 002 590.82

EQUILIBRE

INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
001	001	résultat inv. reporté	déficit	428 870.97	16		avance commune	Versement par la commune	598 970.43
1641	16	emprunt	remboursement capital	256 372.97	1687	040	reprise stock initial-terrains	Annul stock initial-Terrains	785 137.84
3555	040	Stock final - terrains	intégration du stock final	848 864.33	3555	040	terrains aménagés	sortie du stock vendu	150 000.00
TOTAL				1 534 108.27	TOTAL				1 534 108.27

EQUILIBRE

7. **Délibération n° 2024-02-07**

Recrutement apprentie école

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis et que pour les services accueillants (qualité d'apprentissage à l'école optimisé)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : Décide le recours à 1 contrat d'apprentissage pour la rentrée de septembre 2024 jusqu'à juillet 2026. Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal, au chapitre 012 de nos documents budgétaires,



Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

8. Délibération n° 2024-02-08 Programme de travaux ONF

Le Maire propose sur avis de la commission Forêt :

- | | |
|---|-----------------------|
| • Ouverture Cloisonnements broyeur 7 et 8 | 4 065.60 € |
| • Maintenance Cloisonnements broyeur + manuel Parcelle 21 | 6448.50 € |
| Soit un Total | 10 514.10 € HT |

Entretien parcellaire n°15 à reporter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la **majorité 10 voix POUR et 1 ABSTENTION (Cédric FOTI)** la réalisation des travaux et autorise Mr Le Maire à signer le devis.

9. Délibération n° 2024-02-09 PMA : mise en place d'une mutuelle intercommunale

Considérant que par cette délibération, le Conseil de Communauté de Pays de Montbéliard Agglomération s'est prononcé en faveur de l'intégration aux statuts de la Communauté d'Agglomération au titre de la compétence Santé exercée à titre supplémentaire :

En matière de santé : toute action et politique visant la mise en place d'une mutuelle intercommunale à l'échelle du périmètre de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Décide à la majorité par 10 voix pour, 1 voix contre (Philippe MATHIEU) et 0 abstention de REFUSER la modification statutaire de Pays de Montbéliard Agglomération, telle que présentée. En effet, le Conseil considère qu'il s'agit d'un glissement de compétences.

10. Délibération n° 2024-02-10 PMA : constitution de groupements de commandes

Considérant que par cette délibération, le Conseil de Communauté de Pays de Montbéliard Agglomération s'est prononcé en faveur de la prise d'une compétence dite « supplémentaire » en matière de constitution de groupements de commandes dont la formulation est la suivante :

« En application de l'article L.5211-4-4 du CGCT, constitution de groupements de commandes composés de tout ou partie des communes membres et ce, à titre gratuit. Les fonctions de coordinateur du groupement de commandes pourront indifféremment être confiées à Pays de Montbéliard Agglomération ou à l'une des communes membres signataires de la convention de groupement. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification statutaire de Pays de Montbéliard Agglomération, telle que présentée.

11. Délibération n° 2024-02-11 Subvention école

Suivant la convention du 01/01/2020, les sommes allouées à l'école ALDUPRE sont les suivantes :

- ✓ 10 € /enfant pour le crédit d'investissement collectif
- ✓ 14 € /enfant pour le budget culturel
- ✓ 55 € / enfant pour le crédit de fonctionnement

Les crédits sont prévus au Budget 2024. Subvention accordée à l'unanimité par le conseil.

11. Délibération n° 2024-02-12 Subvention RVR

Mr Le Maire propose de subventionner les Randonneurs de la Vallée du Rupt pour les efforts réguliers d'entretien des sentiers forestiers de la commune.

Une subvention de 200 € est accordée à l'unanimité par le conseil

12. Questions et informations diverses

- L'ACCA a demandé une subvention comme chaque année. Cette subvention sera versée ultérieurement car il a été constaté, dans la forêt, la présence de matériaux imputrescibles liée à des installations anciennes. Un courrier va être adressé au président de l'ACCA en ce sens.
- Un nouvel opérateur vient s'installer sur l'antenne free.

Séance levée à 21h00
Fait à PRESENTEVILLERS, le 03/04/2024

Le président de séance
Philippe MATHIEU

Le Secrétaire de séance
Adeline CAVALLIN